

Assistance disponible pour les survivants de l'ouragan Francine en Louisiane

Release Date: Septembre 30, 2024

BATON ROUGE, LA – L'aide en cas de catastrophe de FEMA offre des avantages qui fournissent un financement flexible directement aux survivants lorsque cela est le plus nécessaire. De plus, un processus simplifié et une éligibilité élargie permettent aux habitants de la Louisiane d'accéder à un plus large éventail d'assistance et de fonds pour répondre aux besoins urgents.

Si vous avez des besoins urgents en raison de l'ouragan Francine, vous pourriez être éligible à un paiement unique de 750 \$ par ménage grâce à l'assistance pour besoins urgents de FEMA (SNA). Ce paiement serait en plus de toute autre aide fournie par FEMA.

Le SNA est une somme d'argent destinée à payer des fournitures d'urgence telles que l'eau, la nourriture, les premiers soins, les fournitures d'allaitement, le lait maternisé, les couches, les articles d'hygiène personnelle ou le carburant pour le transport. Cette assistance est disponible dans toutes les catastrophes déclarées pour l'assistance individuelle et est accessible aux survivants éligibles qui postulent dans les 30 jours suivant la déclaration de la catastrophe.

Un autre avantage est l'assistance au déplacement de FEMA, qui comprend des fonds pour les besoins en logement si vous ne pouvez pas retourner chez vous à cause de la catastrophe. Cet argent peut être utilisé pour séjourner dans un hôtel, chez des proches ou pour d'autres options de logement.

Ces avantages sont disponibles pour les survivants éligibles vivant dans les paroisses d'Ascension, Assumption, Jefferson, Lafourche, St. Charles, St. James, St. John the Baptist, St. Mary et Terrebonne qui postulent à l'assistance individuelle de FEMA.

L'assistance pour besoins urgents et l'assistance au déplacement **nécessitent une inspection pour confirmer l'éligibilité** avant que les fonds ne soient versés aux demandeurs.



FEMA

Page 1 of 2

Vous pourriez être éligible à l'assistance pour besoins urgents ou à l'assistance au déplacement si :

- Vous complétez une demande auprès de FEMA ;
- FEMA peut confirmer votre identité ;
- Le domicile où vous vivez la majeure partie de l'année se trouve dans une zone de catastrophe déclarée ;
- FEMA confirme les dommages causés par la catastrophe lors d'une inspection et à l'aide des documents que vous envoyez ; et
- Vous postulez à l'assistance de FEMA avant le **16 octobre 2024**.

Pour visionner une vidéo accessible sur l'assistance pour besoins urgents, rendez-vous sur «[FEMA Accessible: Serious Needs Assistance \(youtube.com\)](#)».

Postuler à FEMA

Les survivants peuvent postuler à FEMA de plusieurs façons, y compris en ligne sur [DisasterAssistance.gov](#), en téléchargeant l'application mobile [FEMA](#) ou en appelant la ligne d'assistance FEMA au 800-621-3362. Les appels sont acceptés tous les jours de 6 h à 23 h, heure du centre (CT). L'aide est disponible dans la plupart des langues. Si vous utilisez un service de relais, tel que le relais vidéo (VRS), le téléphone avec sous-titrage ou un autre service, fournissez à FEMA le numéro de ce service. Pour visionner une vidéo accessible expliquant comment postuler, visitez : [Three Ways to Register for FEMA Disaster Assistance - YouTube](#).

Pour obtenir les dernières informations, rendez-vous sur [fema.gov/disaster/4817](#). Suivez le compte X de FEMA Région 6 sur [X.com/FEMARegion6](#) ou sur Facebook à [facebook.com/FEMARegion6/](#).



FEMA